

✦ **La gestion sociale des personnels de conduite mérite la plus grande attention.**

**Nos collaborateurs spécialisés :**

Maîtrisent la réglementation sociale (*travail de nuit, convention collective, décret du 4 janvier 2007 sur le temps de travail, gestion des repos compensateurs et récupérateurs, temps de service «courte distance» ou «grands routiers»*).

Établissent les bulletins de paye en fonction des données variables transmises (*relevé lecture de disque, ou livret individuel de contrôle, compteur heures supplémentaires*).

Exercent une veille indispensable au suivi d'une législation en perpétuelle évolution.

Vous fournissent toutes les informations pratiques indispensables au quotidien.

✦ **Confiez-nous le suivi mensuel de vos salariés.**

La mise en place du dossier est entièrement assurée par nos services

1

Les prestations mensuelles récurrentes sont exhaustives

2

Les besoins exceptionnels sont traités à la demande

3

**Des solutions issues de notre expérience**

Soregor compte depuis longtemps de nombreux clients dans le transport. Notre groupe s'est ainsi forgé une expertise toute particulière dans l'accompagnement des chefs d'entreprise de ce secteur, quelles que soient la taille et la nature de leur activité : artisans, TPE, PME dans le transport routier de marchandises ou de personnes. Pour répondre aux spécificités de votre profession, nos experts transports ont développé une palette de services spécialisés.

**Pour en savoir plus contactez Sylvie Herbert**

Tél. 02 40 32 81 83  
[sy-herbert@soregor.fr](mailto:sy-herbert@soregor.fr)

